

## Conseil communal de Bulle

Séance du 20 juin 2022

Kelita Lambert, Présidente, ouvre la séance à 19h34.

### Lecture de l'ordre du Jour :

1. Appel
2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 21.03.2022
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal / Comptes et gestion 2021 ☞ *Commission de gestion* ;
6. Préavis municipal n° 12-2022 / Demande de crédit pour la réfection de la desserte forestière de la Crochère ☞ *Commission chemin de la Crochère* ;
7. Préavis municipal n° 13-2022 / Adoption du plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz »  
☞ *Commission des éoliennes* ;
8. Nomination du bureau, Présidence, Vice-Présidents, Scrutateurs
9. Nomination de la Commission de Gestion
10. Propositions individuelles.

### 1. Appel

Excusés : /

**Kelita Lambert :**

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Je remercie la présence de M. Müller du Journal de Sainte-Croix.

### 2. Adoption de l'ordre du jour et du Procès-verbal du CC du 21.03.2022

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité** (28 OUI, 1 NON, 0 abstention)

**Le procès-verbal du Conseil communal du 21.03.2022 est accepté à l'unanimité.**  
(29 OUI, 0 NON, 0 abstention)

### 3. Communications du bureau du Conseil

**Kelita Lambert :**

Ce début d'année a sollicité passablement de travail. Certains d'entre vous ont été très sollicités et je vous en remercie et vous félicite pour le travail fourni. Je relève aussi que le bureau a été passablement sollicité cette année, soit 8 fois exactement. Les délais sont, et

nous le savons, assez courts pour le traitement de divers préavis. C'est pourquoi, je vous remercie encore. Les réponses concernant le dossier éolien ont parfois été longues à venir et on s'en excuse mais sachez que pour faire correctement, nous avons dû contacter divers corps de métier (avocat, notamment Maître Thévenaz, les juristes du Canton du Vaud mais aussi le préfet M. De Icco). Pas tous toujours en accord, cela a valu parfois de l'attente pour « accorder les violons » comme on dit ! Les sujets présents ici sont très sensibles mais je rappelle que nous sommes tous ici pour l'intérêt de la Communauté soit de la population de Bullet. Nous sommes donc les représentants de cette région. Comme d'accoutumée je profite de vous remercier de votre engagement au sein de notre Commune. L'établissement des commissions au cas par cas a provoqué une tempête sur la Commune de Bullet, notamment pour la Commission des Eoliennes. Afin d'être au plus juste, nous avons demandé à un employé de tirer au hasard, manque de bol, ce procédé n'a pas plu et je peux le concevoir. C'est pourquoi, après cela, nous avons convoqué le bureau afin de valider cette commission avec PV à l'appui.

Au vu du poste que j'occupe, je me dois d'être la plus neutre possible. C'est pourquoi j'accueille volontiers chacun de vous et ce sans jugement, soyez-en certain ! En cas de doute, de remarque ou peu importe, vous avez la possibilité de me faire part de vos remarques même me concernant. Permettez-moi aussi de progresser dans ce poste.

Dernière chose, La Secrétaire, Marisa, va vous transmettre vos fiches de vacances pour cette année de législature, merci de bien vouloir contrôler et faire part de vos remarques et/ou modifications d'ici au 27 juin prochain.

J'arrive à la fin de mes communications, nous passons donc au point suivant.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **Maude Gonthier :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

##### **Personnel communal**

Deux jeunes ont été engagés pour un stage d'été pendant les mois de juillet et août, respectivement pour deux et trois semaines de travail. Ils seront sous la supervision de l'équipe des travaux.

##### **Personnes réfugiées**

Le Centre Ming Shan accueille une vingtaine de réfugié.e.s ukrainien.ne.s à l'heure actuelle, les premières personnes étant arrivées à Pâques. Une séance d'information a été organisée le 17 mai afin de renseigner la population. Des collaboratrices et collaborateurs de l'EVAM, qui s'occupent également du centre de Sainte-Croix, assurent l'accompagnement sur place, aux côtés des collaborateurs et collaboratrices du Centre Ming Shan.

##### **Réseau santé Balcon du Jura**

Le Réseau santé Balcon du Jura a organisé son assemblée générale le 9 juin dernier. Les comptes 2021 ont été présentés, le résultat d'exploitation hors investissements est de 2'429 CHF, le résultat global est lui de 222'670 CHF. L'aide octroyée par le canton dans le cadre de la pandémie a permis de compenser les pertes financières liées à celle-ci.

L'AG a aussi été l'occasion de présenter le nouveau plan stratégique 2022-2026, un document qui décrit l'orientation du RSBJ ainsi que ses objectifs en tant que Pôle santé.

### **Manifestations à venir**

Les prochaines manifestations qui seront organisées sur notre commune sont :

- La Coop Rando, le 17 juillet 2022
- La Fête nationale, le 1er août 2022
- La Coupe du Chasseron, le 4 septembre 2022

Fin de citation.

### **Serge Gander :**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Véhicules**

Concernant le Mazda, ce dernier a été remplacé un peu dans l'urgence : en effet, les lames de ressort ayant cassées, il devenait dangereux de rouler avec ce véhicule.

Nous avons demandé des offres pour un véhicule neuf, mais vu les délais de livraison en cette période compliquée, c'est finalement pour l'achat d'un pick-up d'occasion que nous avons opté. Ce dernier, un Nissan Navara, a été immatriculé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2012, et a 95000 km au compteur. Nous l'avons acheté pour CHF 14500.-

Le Mazda a été lui vendu pour l'exportation au prix de 2300.- frs

À la suite d'une grosse casse de la boîte de transfert, le Chaptrack est toujours sur les plots : le devis de réparation se monte au total aux environs de 13500.- frs TTC

Aux dernières nouvelles, la boîte de transfert arrive en Suisse chez l'importateur cette fin de semaine. Quant au moteur hydraulique, le délai de livraison donné par l'usine est au plus tard pour la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet.

Donc, normalement, le véhicule sera opérationnel pour la reprise des coupes début août.

### **Routes**

Chemin du Fouetteley : nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du bureau de géomètres mandaté pour l'étude de la nouvelle implantation du chemin. Cette dernière devait arriver la semaine dernière normalement. Après nous pourrons passer à la mise à l'enquête et vous soumettre un préavis.

### **Chalet de la Bullatonne-Dessous**

La fosse à purin devait faire l'objet d'une inspection minutieuse, la dalle étant fissurée.

Cette inspection s'est faite le 3 mai: il a fallu vider la fosse, dégazer le tout (travaux effectués par une maison spécialisée), et ensuite descendre à l'intérieur pour inspecter de près l'état du béton et du ferrailage.

Si le résultat final de l'analyse n'est pas alarmant à court terme, il faudra quand même refaire la fosse, cette dernière n'étant plus adaptée aux normes actuelles: il est prévu de démonter la dalle actuelle et d'en remonter une sur des nouveaux murs construits à l'intérieur même de la fosse actuelle, qui elle sera utilisée comme « coffrage ».

### **Pâturages et PGI**

Une expertise fédérale a eu lieu sur place le 2 juin, en présence de Mrs. Laurent (AF DGAV), Desales (Prometerre, OCA Vaud) et Béguin (Expert AF de l'OFAG).  
Le dossier est actuellement dans les différents services de l'état, la réponse nous sera donnée courant octobre.

### **Chasseron**

La montée a eu lieu le 25 mai, ce sont 139 génisses qui sont arrivées.  
La saison a bien commencé, avec bien de l'herbe.  
Maintenant en revanche, il faut vraiment de la pluie...  
Cette année, nous avons reçu un plan pour les surfaces épandables et l'autorisation de mettre un peu d'engrais sur 10 ha.  
La lutte contre le vératre est toujours au programme pour cette saison.

Merci de votre attention et bonne soirée

Fin de citation.

### **Malik Boukhris :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Police des constructions et mises à l'enquête :**

#### **Route du château 4**

La mise à l'enquête pour la rénovation du bâtiment a abouti favorablement, les travaux débiteront prochainement.

#### **Route de Sainte-Croix**

Le chantier a débuté pour la construction de 2 villas mitoyennes.  
Diverses autorisations municipales ont été délivrées pour des cabanons, aménagements extérieurs, ainsi que des installations de panneaux photovoltaïques.

### **Aménagement du territoire**

#### **PACOM**

Les plans généraux et nouveau règlement de construction ont été remis à la municipalité pour approbation.  
Ceux-ci ont été approuvés et remis au bureau mandataire pour traitement au canton, afin qu'il donne son préavis avant mise à l'enquête.

### **Bâtiments**

#### **Les Planets**

À la suite du préavis 05-2021bis et notre séance du 21 avril 2022 avec les commissions concernées, la municipalité a adjugé la vente du bâtiment à l'entreprise SGF pour un montant de CHF 730'000.-. L'acte de vente sera signé ces prochaines semaines.

## **Société des Remontées Mécaniques**

Comme annoncé lors du dernier conseil, un déficit de +/- CHF 160'000.- est annoncé pour la saison en cours. Selon les conditions du préavis 06-2016, les communes de Ste-Croix et Bulle couvrent celui-ci à une hauteur de CHF 120'000.- La part de Bulle est de CHF 12'000.- Nous envisageons de vous proposer prochainement un préavis pour une subvention annuelle en lieu et place d'une couverture de déficit.

## **Sécurité, police**

### **Ralentissement routier**

La première phase de ralentissement a été mise en place avec 3 chicaneaux aux endroits sensibles.

La deuxième phase consiste à mettre en place des poteaux routiers provisoires afin de rétrécir les voies de circulation. Ceux-ci seront mis en place ces prochaines semaines. À cette issue, une nouvelle prise de mesures de vitesses sera effectuée par la DGMR.

Nous avons acquis un nouveau radar pédagogique qui sera déplacé entre la route de Mauborget et la Route de Sainte-Croix.

## **Divers**

### **Chasseron**

Une sculpture a été mise en place au chasseron afin de promouvoir notre région.

Celle-ci a été réalisée par notre service forestier avec le bois de nos forêts et est posée sur un support en acier.

Bonne fin de séance.

Fin de citation

### **Fanny Tinguely :**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **Tourisme:**

Le mardi 5 juillet, nous allons installer un pumptrack modulaire pour une durée de 2 mois, aux Rasses, en face du Coucou, sur la zone de ski pour débutante. Le jeudi 7 juillet, nous organiserons une petite inauguration avec la participation des Communes, de l'ADNV et, en espérant, le VTT Balcon du Jura (en cours de discussion).

Le dimanche 17 juillet, aura lieu la Coop Rando aux Rasses avec pour thème « sur les traces de Sherlock Holmes », venez nombreux!

Concernant le Centre sportif 4 saisons, le projet avance... Le GSFR, en collaboration avec la Fondation Clos du Château, a une étude de faisabilité, en cours avec le bureau Norman Piller et un préavis LADE a été déposé au Canton. Affaire à suivre...

COFIL Masterplan: Des groupes de travail ont été formés par l'ADNV et des invitations ont été envoyées à la fin du mois de mai : Les thèmes sont les suivants :

- Organisation et synergies
- Mobilité, transports publics et parking
- Mobilité douce
- Mise en scène, patrimoine et terroir
- Hébergements et restaurants

Les premières séances auront lieu au mois de septembre et la fréquence sera d'une rencontre par trimestre.

### **Ecoles:**

Notre patrouilleuse scolaire, Mme Donna Bosman a démissionné pour le 30 juin 2022 pour des raisons familiales. Nous la remercions pour le travail effectué durant cette année scolaire et recherchons sa remplaçante. Donc si vous connaissez une personne intéressée, n'hésitez pas à lui donner mes coordonnées.

Et le 17 juin dernier, en fin d'après-midi, a eu lieu les portes ouvertes du Collège de la Gare. Garderie Les Trolls: Le comité des Trolls en Tabliers Bleu est en train de finaliser les nouveaux contrats de travail ainsi que le Règlement du personnel. Nous nous retrouverons cette semaine afin de les valider et ils entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Un grand merci au comité, à la direction de la garderie et à la bourse de Ste-Croix pour le travail effectué. Je vous souhaite à tous et toutes un magnifique été. Une bonne séance et toute belle soirée et merci de votre attention!

Fin de citation

### **Patrice Jaquier :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Eau - épuration**

Je vous informe que fin avril, nous avons eu un affaissement de la conduite d'eau claire sur environ 10 m en dessus du point où elle se déverse dans le Riaux. Le lieu est difficile d'accès pour les machines mais la réparation a pu être effectuée début juin.

Au sujet des eaux usées, le projet de la nouvelle STEP avance. Les contrats avec le groupement de mandataires sont en cours d'établissement. Il y a de gros enjeux sur le coût des matériaux – comme la ferraille – qui explose, donc le comité de pilotage prend le temps de peaufiner l'avant-projet. Il faut notamment valider définitivement que la variante de construction sur le site actuel est vraiment la meilleure. Comme elle complexifie le projet à cause du phasage qu'elle nécessite, une étude géologique est en cours pour confirmer si le terrain se prête éventuellement à une construction en parallèle, avec à la clé une économie estimée à plus d'un million de francs.

### **Déchets**

La gestion des déchets avait soulevé plusieurs interrogations lors du dernier Conseil et j'apporte donc quelques réponses. Premièrement, force est de constater que le volume des ordures ménagères (sacs blancs uniquement, sur lesquels il est possible d'avoir une statistique précise) explose dans la commune ; il est passé de 135 kg par habitant en 2014 à 225 kg en 2021, alors que la moyenne cantonale est à 137 kg, en baisse régulière (<https://www.vaud-stat-dechets.ch/>). Il est donc normal que les coûts de traitement suivent la même tendance et qu'il faut sérieusement se pencher sur la question pour enrayer le problème, tant sur le plan environnemental que financier.

Pour les sacs noirs, le personnel communal a été spécialement attentif ces derniers temps et il indique qu'en réalité le problème est marginal. Nous allons faire un rappel à certaines colonies et nous avons déjà pris quelques mesures, comme la pose de panneaux « site sous

surveillance » à la mini-déchetterie. La pose de caméras est très compliquée, tant sur le plan légal qu'organisationnel et pour l'instant ce n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant les heures d'ouverture de la déchetterie de la Combe de Ville à Ste-Croix, rien ne sera changé et aucun système par carte ne sera introduit. Globalement, la situation actuelle correspond aux attentes tant des privés que des professionnels. Je rappelle qu'à l'exception de quelques déchets spéciaux (pneus, électroménagers, gros encombrants...), qui devraient en premier lieu être repris par les commerces qui vendent du neuf, tout peut être déposé à la mini déchetterie de Bullet de 7h à 20h du lundi au samedi.

Pour terminer sur ce sujet, la journée du Coup de Balai, qui s'est finalement tenue le 30 avril après un report pour cause de neige, a connu un franc succès. Un peu plus de 60 personnes ont ratissé une quinzaine de zones et récolté l'équivalent de 6 sacs de 110 litres. Les plus chanceux ont surtout rempli leur panier de morilles...

### **ORPC – Abris antiatomiques**

Concernant la question des places dans les abris, il faut rappeler que leur rôle primaire est de protéger des effets de l'effondrement des bâtiments en cas de conflit armé directement en Suisse. Malgré la situation en Ukraine, on est encore loin de ce scénario. En cas de nécessité, et sur ordre de la Confédération, ce sont les Offices Régionaux de Protection Civile qui communiqueraient directement aux habitants l'adresse de l'abri qui leur est attribué, en principe dans le cadre des limites de temps imposées par la loi pour les atteindre.

Le nombre de places est d'environ 160 à Bullet, ce qui est évidemment trop faible, comme sur tout le Balcon du Jura, et nos emplacements se trouveraient donc en plaine. À l'échelon Cantonal il existe aujourd'hui 97 places pour 100 habitants, mais des abris sont encore en cours de construction et il existe des lieux qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques (certaines entreprises ou lieux publics). L'ORPC se montre donc rassurant sur la disponibilité d'une place pour chaque habitant.

Nous allons veiller à améliorer la situation locale, et nous avons déjà quelques pistes, mais comme vous le savez, nous sommes quelque peu bloqués en termes de nouvelles constructions pour l'instant.

Merci pour votre attention et bonne séance à tous.

Fin de citation

## **5. Préavis Municipal / Comptes et Gestion 2021**

**Kelita Lambert** lit les conclusions du préavis municipal.

Lecture du rapporteur **Rudolf Widmer**

### **Rapport**

**De la Commission de Gestion au Conseil communal de et à Bullet,  
concernant l'examen des comptes et de la gestion 2021**

**Rapporteur:** Rudolf Widmer

**Membres présents:** Florent Thévenaz, Sabine Thévenaz, Daniel Previtali et Raphaël Tagini

**Suppléants non appelés:** Luca Perrenoud, Romain Previtali

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de Gestion s'est réunie les 30 mai et 2 juin 2022 afin d'examiner les comptes et la gestion pour l'année 2021.

Nous avons rencontré Mme Marisa Leuba (Boursière communale) ainsi que la Municipalité. La Commission les remercie pour les informations et précisions reçues ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

En préambule, nous précisons que les comptes 2021 ont été révisés par la Fiduciaire « PB Révision » qui a établi son rapport sur la vérification des comptes communaux de la Commune de Bulle en date du 14 avril 2022; Les conclusions de ce rapport permettent de constater les points suivants :

- A. Le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- B. La comptabilité est tenue avec exactitude ;
- C. L'état de fortune et des résultats répondent aux dispositions légales et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

## **1. Rapport des comptes 2021 en présence de Mme Marisa Leuba le 30 mai 2022**

Nous rappelons que la marge d'autofinancement 2021 de CHF 465'784.05 se compose du résultat de l'exercice publié: Bénéfice de CHF 18'458.51 + le montant des amortissements de CHF 381'507.30 + le mouvement des réserves de CHF 65'818.24; cette marge d'autofinancement est la meilleure depuis l'exercice 2014 (pour rappel elle était de CHF 317'387.-- en 2020). Sur 2021, elle est également largement au-dessus de la marge annuelle moyenne des 10 dernières années, qui est de CHF 297'211.--.

La présentation des différents ratios concernant l'évolution de l'endettement nous montre que la situation est sous contrôle et dans la moyenne des communes vaudoises; l'endettement net par habitant passe de CHF 4'548.-- à CHF 4'059.--. La dette par habitant est de CHF 6'073.--. Cette dernière valeur est un peu supérieure à la dette par habitant de l'ensemble des communes vaudoises en 2020 (CHF 5'888.-- sans Lausanne); en ajoutant la dette de la capitale, cette valeur passe à CHF 7'989.--

Le ratio de « Quotité de dette brute », mis en place par le Canton lors du plafond d'endettement en 2006, met en relation le montant des emprunts avec les revenus de fonctionnement (financiers). La valeur à ne pas dépasser est de 250%, elle est jugée bonne en dessous de 100%; au terme de l'exercice 2020 la valeur pour la Commune de Bulle était de 117.06%. En 2021 ce ratio diminue à 103.38%, grâce principalement à l'augmentation



des revenus de fonctionnement auquel ce ratio se réfère. On s'approche ainsi de la qualification « bonne ».

Concernant le financement des investissements sur les 10 dernières années, le degré d'autofinancement est de 71.95%, ce qui est moyen, la valeur idéale étant de 80%. La commune a donc autofinancé un peu plus des 2/3 de ses investissements nets depuis 2012. Il faut toutefois relever que l'année 2012 à elle seule, représente plus de 30% des investissements de la période. Donc dès l'an prochain, ce ratio sera nettement plus favorable.

À la lecture des comptes, vous constaterez enfin que les impôts sur les successions comptabilisés durant l'exercice 2021 (environ CHF 200'000.-- sur le compte 210.4050) ont fortement contribué à l'excellent résultat financier 2021.

### **Remarque de la Commission de Gestion sur le rapport des comptes 2021**

Le montant des amortissements sur l'exercice 2021 se compose des amortissements obligatoires sur le patrimoine administratif pour CHF 202'600.-- (correspondant exactement au Budget 2021) + des amortissements supplémentaires sur le patrimoine administratif de CHF 132'347.-- + des amortissements de CHF 46'560.30 sur du patrimoine financier. Afin d'optimiser la gestion des comptes de notre commune, nous pensons qu'il serait judicieux pour les prochains exercices fortement bénéficiaires d'étudier la possibilité d'attribuer (dans la mesure du possible) une partie de cette marge d'autofinancement à la création de fonds de réserve concernant des investissements futurs, ou amortir d'autres postes du patrimoine plutôt que d'amortir des bâtiments déjà bien ou suramortis.

## **2. Contrôle des comptes en présence de Mme Marisa Leuba le 02 juin 2022**

À notre demande, Mme Marisa Leuba nous a fourni les extraits de compte concernant les investissements liés aux différents préavis pris en compte sur l'exercice 2021. Comme vous pourrez le constater dans le rapport des comptes 2021 (page 7), le montant total des investissements du patrimoine administratif se monte à CHF 144'276.75, cela concerne les chapitres suivants:

### **a. Bâtiment Administratif : Préavis municipal Nr 29-2020 (Rénovation salle de bain)**

Montant voté par le Conseil : CHF 20'000.--

Montant total utilisé : CHF 27'692.78

(Dont utilisé sur 2020 : CHF 15'228.93)

(Dont utilisé sur 2021 : CHF 12'463.85)

⇒ Différence : + CHF 7'692.78.07 en dessus du préavis (la grande partie de cette différence provient de la ventilation des frais de personnel de la commune affecté à cette rénovation : CHF 10'493.88 alors que le préavis prévoyait CHF 4'000.--)

⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)

### **b. Grande Salle : Préavis municipal Nr 30-2020 (Rénovation de la véranda)**

Montant voté par le Conseil : CHF 42'000.--

Montant total utilisé : CHF 47'518.17

- (Dont utilisé sur 2020 : CHF 43'708.17)  
 (Dont utilisé sur 2021 : CHF 3'810.--)  
 ⇒ Différence : + CHF 5'518.17 en dessus du préavis (déjà présenté dans le rapport de la commission de gestion 2020)  
 ⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- c. **Bâtiment du Collège : Préavis municipal Nr 35-2020** (Rénovation cuisine 1<sup>er</sup> étage)  
 Montant voté par le Conseil : CHF 24'000.--  
 Montant total utilisé sur 2021 : CHF 23'312.65  
 ⇒ Différence : - CHF 687.35 en dessous du préavis  
 ⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- d. **Bâtiment de la Grande Salle : Préavis municipal Nr 36-2021** (Rénovation lucarne de l'appartement)  
 Montant voté par le Conseil : CHF 23'000.--  
 Montant total utilisé : CHF 22'035.60  
 (Dont utilisé sur 2021 : CHF 7'840.60)  
 (Dont utilisé sur 2022 : CHF 14'195.--)  
 ⇒ Différence : - CHF 964.40 en dessous du préavis  
 ⇒ Préavis bouclé sur 2022 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées)
- e. **Autres Pâturages : Préavis municipal Nr 28-2019** (Elaboration d'un PGI => Plan de gestion Intégré pour les pâturages et alpages communaux)  
 Montant voté par le Conseil : CHF 24'000.--  
 Montant total utilisé : CHF 23'948.45  
 (Dont utilisé sur 2020 : CHF 17'650.--)  
 (Dont utilisé sur 2021: CHF 6'298.45)  
 ⇒ Différence : - CHF 51.55 en dessous du préavis (déjà présenté dans le rapport de de la commission de gestion de 2020)  
 ⇒ Préavis bouclé sur 2021 (toutes les factures ont été réceptionnées et comptabilisées).
- f. **Révision du Plan Général d'Affectation, P.G.A : Préavis municipal Nr 40-2015**  
 Montant voté par le Conseil : CHF 142'344.--  
 Montant total utilisé : CHF 122'125.--  
 (Dont utilisé sur 2017 : CHF 18'924.90)  
 (Dont utilisé sur 2018 : CHF 12'648.90)  
 (Dont utilisé sur 2021: CHF 90'551.20)  
 ⇒ Différence : - CHF 20'219.-- en dessous du préavis  
 ⇒ Préavis encore ouvert (La consultation au canton est prévue d'ici la fin de l'été-début de l'automne)

### **Remarque de la Commission de Gestion sur le contrôle des comptes 2021**

Nous avons constaté que certaines factures parvenaient à la commune avec parfois beaucoup de retard (jusqu'à 10 mois après la fin des travaux!). Lors de l'octroi des mandats, nous pensons qu'il serait judicieux d'informer les entreprises qu'à la fin des travaux, le municipal en charge procédera en présence de ce dernier à la validation des travaux effectués et que sur cette base, et à partir de cette date, la facture devra être transmise à la commune au plus tard sous 2 mois.

### **3. Visite du domaine communal en présence de la Municipalité le 2 juin 2022**

Nous nous sommes rendus à la Grande Salle pour constater les travaux exécutés dans le cadre de la rénovation de la véranda et de la lucarne de l'appartement. Nous avons ensuite rendez-vous avec Mme Janique Ferrari enseignante des 5P et 6P au collège de Bullet pour nous familiariser avec l'écran tactile installé en lieu et place du « tableau noir » dans le cadre d'un projet pilote des écoles vaudoises.

### **Remarque de la Commission de Gestion pour les prochaines années**

La Commission de gestion souhaiterait pour les prochains exercices pouvoir se réunir la première fois avec la Municipalité début mai plutôt que fin mai, afin de disposer de suffisamment de temps pour planifier les entretiens avec les personnes/services concernés et organiser conjointement les différentes visites du domaine communal nécessaires à l'élaboration du rapport de la Commission de Gestion.

## **Conclusion**

La Commission de gestion remercie la Municipalité ainsi que le personnel de la Commune de Bullet « in corpore » pour leur engagement et précieuse collaboration, indispensable au bon fonctionnement de notre commune.

Vu les comptes et la gestion 2021, la commission propose au Conseil communal de Bullet d'en donner décharge à la boursière ainsi qu'à la Municipalité

**Kelita Lambert** passe les comptes en revue.

**Olivier Chablaix** : Chapitre 101 Municipalité, au compte 101.3003 Vacations y compris vacances, il y a une grosse augmentation par rapport aux comptes 2020. Je pense qu'il s'agit d'une question de formation des nouveaux Municipaux, ce qui est logique, mais est-ce que plus tard, il faudrait prévoir d'augmenter le budget ou pensez-vous que c'est juste occasionnel ?

**Maude Gonthier** : Effectivement, il y a une augmentation qui est due, notamment, sur l'aspect nouveau de la Municipalité et il a fallu que l'on fasse un certain nombre d'heures pour se mettre en route, mais il y a aussi l'augmentation des vacations à Chf 40.-/ heure alors qu'on était à Chf 35.- auparavant. Donc c'est un peu un tout, mais je pense que du fait qu'on est passé à Chf 40.- / heure, on va augmenter le poste au budget et je crois

même que cela a été déjà fait sur le budget 2022. Mais on va prendre en compte et le budget sera revu à la hausse.

**Olivier Chablaix** : Je reviens juste sur le rapport de la commission de Gestion, je suis d'accord pour que lors de recettes extraordinaires, celles-ci soient consacrées à la création d'infrastructures qui profitent aux citoyens de la commune, par exemple en créant un chemin équestre, ou éventuellement des abris pour les arrêts de bus, etc..., plutôt que d'amortir des bâtiments !

**Murielle Guex** : Service des eaux, en général, ce chapitre est équilibré, comment se fait-il qu'on a une petite différence env. Chf 400.- ?

**Maude Gonthier** : Il y a certainement eu une facturation d'eau après que le chapitre ait été équilibré, soit qu'on ait porté en réserve le montant de Chf 10'832.57. C'est une erreur effectivement qui n'a pas été remarquée.

**Lucas Perrenoud** : J'ai trouvé très bien le récapitulatif dans le rapport de Gestion. C'est juste une remarque qu'au mois d'août, il n'y avait pas la mention de l'évènement de la Coop Rando aux Familles, il y a quand même 700 personnes qui viennent à Bullet, la Commune participe tant financièrement que les Services communaux, pour la mise en place de cet évènement et je trouvais dommage qu'il ne revienne pas dans ce récapitulatif, c'est un clin d'œil de l'année, surtout qu'on l'a déjà cité 2 fois ce soir. J'imagine donc que c'est une manifestation importante !

**Olivier Chablaix** : petite question : à la page 48, concernant la population de la Commune, on a un total de 655 et la page d'après on a un total de 657. Je pense que c'est une erreur !

**Marisa Leuba** : En effet, l'Office de la statistique ne prend pas les chiffres à la même date que nous. Par conséquent, nous avons souvent un petit décalage.

**Kelita Lambert** : Y a-t-il d'autres questions ou remarques. Nous passons donc au vote à main levée :

**L'examen des comptes et de la gestion 2021** « Commission de gestion » est accepté à l'unanimité (29 OUI ; 0 NON ; 0 Abstention)

## **6. Préavis municipal n° 12-2022 / Demande de crédit pour la réfection de la desserte forestière de la Crochère Commission chemin de la Crochère**

**Kelita Lambert** lit les conclusions du préavis municipal.

**Lecture du rapporteur Romain Previtali**

### **Rapport Au Conseil Communal de Bullet**

Rapporteur : Romain Previtali

Membres : Sandra Blaser  
Cécile Joseph  
Fabienne Candaux-Rey  
Audrey Pétremand

Suppléants : Pascal Jaccard  
Thierry Calame

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mercredi 01 juin 2022 afin de statuer sur le préavis susmentionné. Nous remercions Serge Gander et René Guex, qui ont répondu à nos questions lors de cette séance.

#### **Préambule :**

La route forestière de la Crochère, d'une longueur d'environ 900m, permet de desservir un territoire forestier d'environ 60ha de forêts et pâturages boisés. Cette route permet à des camions de venir charger les bois qui sont exploités dans ce périmètre de forêt.

La dernière réfection de la route date de 2013. Les travaux avaient, à l'époque, été menés par la commune et la confédération qui est propriétaire des bâtiments et des pâtures en aval de la route. Les travaux entrepris en 2013 consistaient au broyage de la route sans ajout de nouveau matériel et la pose de gravier et de bitume en surface le tout passé au rouleau compresseur.

La route s'est détériorée rapidement et des nids de poule et des fissures sont apparus. Un affaissement et le glissement du mur qui soutient la table ronde s'est produit. Forcé de constater que ces travaux entrepris à moindres frais n'ont pas tenu bien longtemps.

#### **Discussions :**

*Affaissement vers la table ronde:*

Lors d'intempéries, il y a eu un affaissement à la hauteur de la table ronde. Le chemin va être élargi à cet endroit du côté amont, afin de garder le gabarit à 3m de largeur et s'éloigner du précipice.

*Déneigement:*

Avec l'état actuel du chemin, il est très délicat de déneiger efficacement cette route, car le revêtement est trop irrégulier. La réfection permettra d'y remédier dans le cas où il serait nécessaire de déneiger la route pour les habitants des quelques maisons de la Crochère ou pour des travaux forestiers menés en hiver dans ce secteur.

*Caractéristiques techniques:*

La commission ne remet pas en question la nécessité de ces travaux ni les caractéristiques pour la réfection de la route. Nous avons posé la question si l'on pouvait profiter de rélargir

la route côté en amont sur toute sa longueur, René nous a répondu que le talus étant tout en rocher, le prix serait beaucoup trop important. La route répondra au standard pour la construction de chemin forestier.

*Remarques:*

Plusieurs membres de la commission au gré de leurs balades le long de ce tronçon, ont constaté par eux-mêmes que la route s'est détériorée au fur et à mesure des hivers et des intempéries. Cette route étant à forte déclivité et flanc de coteau, il est nécessaire de l'entretenir afin que les chauffeurs qui l'empruntent, puissent le faire en toute sécurité, surtout lorsqu'il s'agit de camion ou d'engin agricole.

### **Financement**

L'opportunité de bénéficier de large subvention fédérale et cantonale pour remettre en état cette route et de puiser dans un fond réserve pour les arbres-habitats, permettra à la commune de financer ce chantier sans recourir à l'emprunt. La subvention est d'ores et déjà accordée. Reste à savoir quelle sera la répartition entre le canton et la confédération. C'est pourquoi un montant de CHF 5'000.- est prévu en réserve.

### **Conclusion** **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Entendu le rapport de la Commission Chemin de la Crochère, et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder le crédit nécessaire de	CHF	220'000.-
De financer ce montant par :		
• Subventions	CHF	168080.-
• Le solde par le compte 9259 alimenté par les subventions « Arbres-habitats »	CHF	51920.-
• Réserve pour incertitude de subvention	CHF	5000.-

**Kelita Lambert** : merci pour la lecture de ce rapport, j'ouvre la discussion :

**Olivier Chablaix** : Qu'est-ce que des silves

Serge Gander : Les silves c'est lors d'un martelage de bois en forêt, quand on pince un bois, on a 5 ou 6 silves, soit la valeur d'1 m3 sur pied, mais si l'on marque du bois, par exemple en haut des Avates, il y aura un rendement de 0,7 m3 par silve parce que ce sont des bois coniques, alors que si on est en plaine, suivant les endroits, il y a parfois même du rendement de plus de 100 %, donc quand on parle de silve, c'est le « volume » de bois mais ça ne dépend pas de la qualité du bois.

**Olivier Chablaix** : donc 7 ou 8 silves représentent 7 à 8 m3 ?

**Serge Gander** : À la fin d'une coupe, il n'y aura en général pas 7 à 8 m3, suivant l'endroit, pour 7 silves, il y aura 5,5 m3 à port de camion.

**Kelita Lambert** ; Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Fin de la discussion. Nous passons au vote à main levée :

**Le préavis N° 12-2022 concernant la demande de crédit pour la réfection de la desserte forestière la Crochère est adopté à l'unanimité. (29 OUI; 0 NON; 0 abstention )**

**7. Préavis municipal n° 13-2022 / Adoption du plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz » ☞ Commission des éoliennes**

**Kelita Lambert :** Je vais vous lire les conclusions du préavis municipal, puis les rapporteurs liront leur rapport. En effet, nous avons reçu ce jour même un rapport de minorité, c'est la raison pour laquelle nous allons vous le distribuer juste après et sachez qu'il est tout à fait recevable. Merci aux scrutateurs de distribuer ce rapport. Je vous laisse un moment pour en prendre connaissance.

Après la lecture des rapports, nous passerons au vote, d'abord sur la levée des oppositions, puis sur l'acceptation du PAPc et un 3<sup>e</sup> vote pour autoriser la Municipalité à accorder deux droits de superficie à la Société « Parc éolien de la Grandsonnaz SA ».

En effet, le procédé est quelque peu différent de ce dont nous avons l'habitude, je vous rassure, ces directives m'ont été données. De plus certains d'entre vous ont profilé un intérêt pour un référendum, soit de faire voter la population pour ce projet, donc nous nous sommes renseignés sur la procédure auprès de Maître Thévenaz, avocat des Communes en charge du projet éolien, mais aussi auprès du préfet et des juristes du Canton de Vaud. Donc premièrement, il faut savoir que pour proposer un référendum, selon la LEDP (Lois sur l'exercice des droits politiques, article 160, alinéa 2, Lit. G «Ne peut faire l'objet d'une demande de référendum, les décisions qui maintiennent l'état de choses existant ». Ce que l'on doit comprendre : c'est que le référendum ne peut pas être proposé si le projet n'est pas validé au sein du Conseil communal. Donc si vous désirez le référendum, vous devez accepter le PAPc, soit voter oui au PAPc et directement par la suite, vous pouvez proposer le référendum à l'assemblée et si l'assemblée est d'accord pour un référendum, il pourra avoir lieu. Il faut savoir qu'il y a 2 référendums, le premier le référendum spontané, c'est celui dont je viens de vous parler, soit qui est demandé ce soir même par 5 membres du Conseil au minimum et selon notre règlement du CC, art. 81 « Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que 5 membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition. ». Donc après la proposition, on vote tous ensemble sur l'acceptation du référendum. Il n'y a pas lieu de demander des signatures pour ce référendum-là. Cependant, il y a un autre référendum qui est possible, en imaginant que le référendum proposé ce soir n'est pas validé, il y a la possibilité de faire ce qu'on appelle un référendum ordinaire qui lui oblige 30 jours pour recueillir les signatures de 15% du corps électoral de la Commune de Bullet, soit environ 80 signatures. Une autre chose aussi à savoir, c'est que le référendum aura lieu uniquement après le retour du Canton de Vaud mais aussi après la validation des autres Communes, soit Mauborget, Fontaines et Fiez. Si, par exemple, le projet ne passe pas dans l'une des Communes, le projet devient compromis.

Finalement, je tiens à vous rappeler que vous avez été élus et que la population vous fait confiance pour prendre les décisions. Il est clair que cette décision est importante et qu'elle touche émotionnellement chacun de nous. Vous avez le droit d'avoir votre avis,

qu'il soit pour ou contre, et vous devez assumer votre décision si je peux dire ainsi. Donc votez ce que bon vous semble !

Y a-t-il des questions sur la procédure ?

**Gilles Gander** : Je propose le vote à bulletin secret.

**Kelita Lambert** : oui, j'allais aussi vous le proposer. D'autres questions ?

**Olivier Chablaix** : Je pense que pour une fois, chacun devrait être assez grand pour savoir et pour faire une votation à bulletin secret, pourquoi pas, si vous voulez ! mais je trouve les gens qui sont capables d'être contre ou pour, c'est important qu'il puisse le démontrer et qu'on puisse voir qui c'est, il n'y a pas de raison que tout le monde se cache derrière ça.

**Patrice Oberson** : Je suis nouveau au Conseil et je ne comprends pas pourquoi on dit voter 3 fois sur un préavis. Un préavis c'est un vote ?

**Kelita Lambert** : Effectivement, comme je vous l'ai expliqué, c'est un peu exceptionnel comme situation étant donné qu'on doit d'abord lever les oppositions, ensuite valider le PAPC, puis accorder les 2 droits de superficie. Je rappelle que ce n'est pas moi qui décide de procéder de cette manière, ceci a été régi de cette façon, étant donné aussi qu'au sein du Conseil communal, nous avons précisément trois membres qui sont signataires d'oppositions et du coup, ces membres-là ne peuvent prendre part au vote sur la levée des oppositions, mais ils ont le droit de vote sur les autres points du préavis. Cela veut aussi dire que lors du vote de la levée des oppositions, ces membres-là doivent se récuser et sortir de la salle. Ils peuvent revenir pour voter sur les autres points.

**Patrice Oberson** : Mais alors pourquoi la commission a fait des rapports, puisqu'on vote en 3 fois ?

**Kelita Lambert** : Les rapports sont très importants, ils viennent appuyer les avis. Du reste quand on lit le rapport de minorité, il y a des points, des questions qui sont relevés, dans le rapport de majorité il y a des impacts, des choses, des événements qui sont cités et c'est important pour les gens qui ne sont pas forcément au courant de tout ou qui n'ont pas suivi tout le dossier, car ce dossier est imposant, et de se concentrer du début à la fin, c'est assez complexe, donc c'est important d'avoir des rapports afin de cerner les points sensibles de ces 2 rapports, soit d'avoir leurs avis et points de vue à ce sujet.

**Maude Gonthier** : Par rapport à la procédure, j'aimerais ajouter que cela se vote en trois fois, car il y a bien trois points. D'abord, il faut accepter la levée des oppositions, il y a un ordre, mais si les oppositions ne sont pas levées le plan d'affectation ne peut pas rentrer en force. La levée des oppositions est de compétence du Conseil communal, donc si ce n'est pas accepté, les autres points n'ont pas lieu d'être. Une deuxième chose : en fait vous devez valider séparément ces points, car s'il y a référendum, celui-ci se fait uniquement sur le point du plan d'affectation et pas sur la levée des oppositions. Je répète la levée des oppositions est de compétence du Conseil communal. Le troisième point, relatif au droit de superficie, veut dire que vous pourriez accepter le plan d'affectation mais pas le droit de superficie. C'est un exemple.



**Patrice Oberson** : mais on n'a pas été mis au courant que ça serait voter en trois étapes et on pensait que chaque rapport allait être voté.

**Kelita Lambert** : effectivement c'est quelque chose qui était très complexe et même pour nous, ce n'était pas toujours très clair sur la manière de procéder.

**Gilles Gander** : je pense que du coup, il manque pas mal d'informations et on va quand même voter ce soir sur ce projet ! Je rappelle que la commission dont je faisais partie, on n'a clairement pas eu le temps de traiter correctement ce dossier et on a eu pas mal de pression là-dessus aussi, c'est pour cela que pour moi, c'est mon dernier Conseil ce soir et je donne ma démission. Il y a trop de pression mise là-dessus, n'est-ce pas Olivier ?

**Olivier Chablaix** : Je pense que tout le monde a le droit de s'exprimer et ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec toi et parce que je trouve que ce n'est pas être très fier de demander toujours le bulletin secret, cela veut dire qu'on n'est pas libre de donner son avis et de devoir se cacher pour le faire, je trouve dommage ! Cela étant, cela ne me pose pas de problème de voter à bulletin secret, mais je n'ai pas de pression du tout, toi tu as défendu tes projets jusqu'à présent et moi je défends mes projets aussi et je suis libre de penser et dire ce dont j'ai envie ! Et toi aussi, comme ça tu vois qui te suit !

**Kelita Lambert** : Je précise qu'il n'est pas de mes compétences d'enlever un préavis municipal de l'ordre du jour.

**Alexandre Genoud** : Concernant le référendum, il n'est pas possible de le demander maintenant sans passer par la votation des points du préavis ?

**Kelita Lambert** : je comprends ce que tu dis, c'est ce que j'ai expliqué à Maître Thévenaz. Il est, en effet, difficile de faire comprendre aux Conseillers qu'il faut voter « Oui » au P APC pour pouvoir lancer un référendum et que cela allait être corsé. Cependant, c'est comme cela que ça doit se passer et on ne peut pas faire autrement. Par conséquent, comme je le disais préalablement, vous êtes obligés d'accepter le P APC pour lancer un référendum. Selon la LEDP, un référendum ne peut avoir lieu sur quelque chose qui n'est pas existant et il n'est donc pas existant tant qu'il n'est pas validé par le Conseil.

**Alexandre Genoud** : Il y a quand même la présence d'un rapport de minorité et va-t-il être voté ou pas ? D'habitude quand il y a 2 rapports, on vote le rapport de minorité puis le rapport de majorité.

**Kelita Lambert** : En l'occurrence ici cela revient au même, car on a un rapport qui suit les conclusions du préavis et un autre complètement contraire, donc en fait c'est oui ou non ! ou soit pour ou contre ! C'est pour cela qu'on ne vote pas un rapport ou l'autre rapport ! On vote chaque point mais forcément ceux qui sont pour, se rallient au rapport de majorité et ceux qui sont contre, se rallient au rapport de minorité ! Est-ce que je me fais comprendre ?

**Patrice Oberson** : Question sur le vote intercommunal ! Dans le rapport de majorité que vous avez tous lu, on parle de la date de la votation et cette date est mentionnée que le vote a lieu dans toutes les communes en même temps, ce soir. Or, après un téléphone que j'ai

eu cet après-midi, on m'a dit que du côté de Fiez, la Présidente avait demandé de repousser le préavis. Qu'en est-il ?

**Kelita Lambert** : oui, à la base, on avait fixé une date tous ensemble en commun accord pour qu'on puisse correspondre, mais finalement ce n'est pas si important, c'est juste que notre démarche sera en stand-by jusqu'à leur prochain Conseil. Cela veut dire que s'il y a un référendum, par exemple chez nous, il faudra attendre leur décision avant de pouvoir procéder à quoi que ce soit. Et le but était effectivement de ne pas avoir cette attente-là. Maintenant, il y a eu effectivement un report à Fiez, mais non pas sur la complexité du sujet mais parce que je vous informe que Fiez a reçu les dossiers le 9 ou 10 juin et que la commission avait que trop peu de temps pour statuer et présenter un rapport.

**Maude Gonthier** : La Municipalité en a discuté longuement à savoir si l'on reportait également ce préavis, mais nous avons décidé de le maintenir. Nous estimons qu'il y a eu suffisamment d'informations et qu'un jour ou l'autre, il faudra de toute façon prendre une décision. Nous nous sommes toujours tenu à disposition pour répondre aux différentes questions, libre était à vous de venir chercher les informations utiles et depuis le temps que l'on parle de ce projet éolien, il y a eu la mise à l'enquête également au mois de décembre, tous les documents sont encore là, ce dossier est, certes, difficile à comprendre mais nous étions à disposition pour répondre aux questions et vous auriez pu prendre ces documents et aller aussi trouver des autres organes y compris les opposants pour avoir les renseignements utiles. Certes le délai est court mais nous n'envisagions pas que la commission réétudie elle-même complètement le dossier qui a mis 15 ans à être mis en place.

**Gilles Gander** : Je me permets de te contredire. En effet, lorsque nous avons posé la question sur le devenir des parcs des Planets durant les travaux, vous n'avez pas su répondre, notamment les questions de la route ainsi que d'autres points, nous avons eu zéro réponse.

**Maude Gonthier** : J'ai les réponses ce soir.

**Gilles Gander** : oui mais ce soir c'est beaucoup trop tard ! ce n'est pas ce soir que tu vas nous donner des réponses là-dessus !

**Maude Gonthier** : Je rappelle que le rapport de minorité est arrivé également qu'aujourd'hui ! Mais ce sont des questions qui peuvent se poser en tout temps !

**Serge Gander** : Cela fait 15 ans qu'on étudie ce projet et même s'il y avait encore 10 ans d'étude et qu'on aurait quelques renseignements supplémentaires, cela ne changerait au final plus son point de vue. Il est normal de s'attendre à des avis contraires, mais que les gens qui sont contre amènent des solutions s'ils en ont ! Dites-le, proposez-le ! Au cas où vous ne l'auriez pas compris, « Je suis pour ».

**Pascal Jaccard** : Vu l'enjeu et des incertitudes, comme le dit Gilles, nous ne sommes pas encore suffisamment informés, est-ce qu'il ne serait pas juste possible de voter ce soir sur le fait que oui ou non, on maintient ce préavis à l'ordre du jour de cette séance ?

**Lucien Previtali** : Serge a raison sur un point, on peut débattre pendant 10 ans, on ne peut pas faire changer les gens d'avis. Cependant, cela fait 10-15 ans que l'on parle des éoliennes et cela fait le même temps que le débat est soigneusement éloigné de la place publique, voire du Conseil. Il est mentionné dans le rapport que le Conseil doit statuer sur les éléments du préavis et ne doit pas revenir sur les points qui suscitent des débats sans fin. « Revenir », il faudrait, pour moi, qu'on y soit déjà passé ! Car nous n'avons jamais discuté de ça au sein du Conseil communal et en ce qui concerne la place publique, cela a été proposé à l'époque de faire une consultation publique, ce qui n'a pas donné suite, alors nous n'en serions peut-être pas là en ce moment et nous nous retrouvons dans l'impasse, soit pour moi, de dire aux gens de voter oui et espérer un référendum derrière, je ne trouve pas cela très démocratique !

**Sandra Blaser** : je suis également nouvelle au sein du Conseil et travaillant en qualité de cheffe clinique, on a toujours un consentement éclairé et je vois la responsabilité que le Conseil a et lorsque j'entends toutes les zones d'ombres de ce soir, je me pose la question de la solution à tout cela.

**Kelita Lambert** : À la suite de toutes vos remarques, je propose de suspendre la séance un moment, afin que je demande conseil auprès de la Préfecture et je vous demande également de réfléchir à cela.

**Kelita Lambert** : La séance reprend. Après un téléphone avec le préfet qui m'a apporté suffisamment de réponses, il est possible de présenter une motion d'ordre par 5 membres du Conseil et faire voter le CC. Dans le cas où cette motion d'ordre est acceptée par le Conseil, il est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Je tiens également à vous rapporter ce que m'a transmis Monsieur le Préfet, soit :

« S'il s'agit de manœuvres dilatoires, ce qui désigne un procédé tendant à gagner du temps, dans le seul but de ralentir le cours des choses, on peut effectivement reporter ce point à l'infini, mais il faudra tout de même se positionner à un certain moment. Cela fait environ 15 ans que l'on parle de ce projet éolien, ce qui nous a donné le temps de réflexion et nous a permis de nous positionner. Maintenant, s'il s'agit d'une raison relative à une question technique, il est possible que la Municipalité puisse vous répondre directement et peut-être qu'à ce moment-là vous arriverez à prendre position sur l'acceptation ou pas du PAPc. Il est bon de rappeler également que le 30 août dernier a eu lieu une séance d'information sur les éoliennes où les membres du Conseil étaient convoqués. »

Personnellement j'ai remarqué qu'il n'y avait pas beaucoup de monde présent, une dizaine de Conseillers maximum. Enfin, quoi qu'il en soit, il faudra, à un moment donné, prendre une décision, trancher et donner son avis.

La Municipalité a, quant à elle, pris la décision de ne pas reporter son préavis. Elle estime que suffisamment d'informations ont été données. Est-ce qu'elle aimerait peut-être argumenter son choix ?

**Maude Gonthier** : En vue de la discussion avec le préfet, effectivement, la Municipalité reste sur sa position dans le sens où ça fait longtemps que le projet est en cours et il y a eu des parcours didactiques, des séances d'informations, notamment le 30 août dernier qui était

spécifiquement dédiée aux Conseillers communaux et effectivement il y avait peu de monde, je comprends néanmoins que tout le monde ne peut être disponible ; pendant la mise à l'enquête, tous les documents étaient disponibles ; on s'est également tenu disponible en tout temps pour répondre aux questions ; il y a eu des séances d'informations pendant la mise à l'enquête, sur plusieurs tranches horaires, organisées en soirée afin de permettre à un maximum de personne de pouvoir venir ; Alors certes, il y a peut-être encore aujourd'hui des questions auxquelles vous n'avez pas de réponse et on prend volontiers le temps d'y répondre dans la mesure où on peut le faire. J'ai quelques informations ici, et c'est volontiers que je réponds à vos questions spécifiques. De ce fait, maintenant, on estime que vous êtes prêts.

**Kelita Lambert** lit l'art. 72 du règlement du CC relatif à la motion d'ordre.

**Alexandre Genoud** : Effectivement, on peut discuter tout le temps qu'on veut et on ne sera jamais tous d'accord, mais il me semble que ce qu'il en ressort, c'est que sur le point relatif à la validation du permis de construire, on aimerait que ce soit la population qui décide plutôt que le Conseil. Alors si j'ai bien compris, la levée des oppositions et le droit de superficie, ça ne peut pas être voté par la population, en revanche est-ce qu'on arriverait à trouver un chemin afin que ce soit la population qui vote sans faire voter le Conseil.

**Kelita Lambert** : j'entends bien votre remarque, mais de nouveau, pour lancer un référendum, il faut que l'objet soit existant. Or pour cela, il faut que le permis de construire soit octroyé, par conséquent accepté par le Conseil.

**Maxime Sorel** : Ce qui est étrange pour moi, c'est qu'on devrait voter « oui » alors que peut-être on veut « non ». Et le message qu'on est en train de dire est complètement contradictoire. C'est presque schizophrénique !

**Kelita Lambert** : Je comprends votre point de vue. Mais comme l'a aussi dit l'avocat, vous avez aussi été élu pour prendre des décisions. Donc, vous prenez la décision d'accepter le projet et en proposant ensuite un référendum. Il est possible qu'il n'ait pas lieu mais en même temps, je pense et j'ose espérer récolter le suffrage minimum pour présenter ce référendum ou alors de demander à la population de trouver environ 80 signatures dans la commune, à mon avis, c'est tout à fait faisable, mais effectivement, vous prenez un risque à ce qu'il soit validé, mais que finalement il n'y ait pas de référendum. Mais comme toute chose qu'on passe au Conseil, on prend un risque. Que ce soit en acceptant un financement, des achats ou peu importe, on a toujours une part de risque.

**Maude Gonthier** : Je voulais préciser que l'acceptation du plan d'affectation est de compétence du Conseil communal, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait voter la population. Je vous rappelle que vous avez, pour certains, validé le PPA du Rogneux, soit le plan partiel d'affectation du Rogneux, il vous sera, également, demandé de valider, sous peu, un plan d'affectation communal, qui revoit l'affectation des parcelles de la Commune. Donc, les plans d'affectation sont bien de compétence du Conseil communal. On a tout à fait conscience de la responsabilité qui vous incombe. La Municipalité a aussi eu sa part de responsabilités, maintenant, il n'y a pas d'autre moyen.

**Karen Mermod** : Serge, tu m'as dit, ce matin, que la Municipalité, vous n'aviez pas d'obligation envers les promoteurs, est-ce exact ?

**Serge Gander** : Pas que je sache, en tout cas ! On n'a pas de document comme si on avait été soudoyé par les promoteurs ! Et j'aimerais, quelle que soit la finalité de ce soir, que les opposants arrêtent de dire que les municipalités sont à la solde des promoteurs ! On essaie d'effectuer notre travail au mieux et c'est une remarque que je n'accepte pas ! Les Municipalités ne font que de s'associer au projet de la Confédération stratégique 2050 pour rappel, la votation du 21.05.2017, 73% de la population du canton a voté massivement pour suivre le mouvement, il est temps d'agir ! Et pour expliquer la position municipale : pour la Commune de Bullet, les rentrées du Parc éolien seraient d'environ CHF 200'000.- par année soit CHF 5'000'000.- sur 25 ans. Ceci, on pourrait très bien l'investir dans divers projets au Village, comme notamment les séparatifs des eaux usées, eaux claires, car jusqu'à maintenant il y a très peu de faits et on devra certainement bientôt entreprendre des démarches. Vous me direz que l'argent n'est pas un argument, d'accord, mais en attendant que quelqu'un trouve des solutions, sachez qu'une éolienne se démonte en trois semaines, dont 90% de recyclables actuellement et bientôt 100%.

**Karen Mermod** : Mais avant de s'égarer trop loin, par rapport à ce que j'avais à vous dire, la Commune a signé une convention, signée par Jean-Franco Paillard et Martine Thévenaz le 8 juillet 2008 et l'art. 3 dans l'obligation de la Commune : « Dans la mesure de ses compétences, dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Commune s'engage à collaborer avec RenInvest (maintenant Ennova) pour l'élaboration du plan d'affectation intercommunal nécessaire à la réalisation du Parc éolien et à le soumettre au Conseil communal pour la nécessaire approbation. La Commune accordera, dans la mesure de ses compétences, tous les appuis nécessaires à la réalisation du Parc éolien, en particulier la Commune s'engage à promouvoir le projet d'installation au sein de tous les bureaux appropriés de l'Administration publique afin d'obtenir tous les permis nécessaires pour commencer les travaux de construction du parc éolien. 3.2 La commune s'engage à ne pas consentir en faveur d'autres opérateurs, dans les limites de la zone d'intérêt définie dans le plan annexé par la présente convention, à une quelconque modification du plan d'affectation ni à concéder des droits analogues accordés à ceux accordés à Ennova, en vertu du présent acte. 3.3 La Commune accepte d'ores et déjà que la gestion technique du projet soit entièrement confiée à Ennova.

Donc cela contredit ce que tu me dis ! Vous êtes quand même obligés, c'est signé, de promouvoir ce projet. Ce document a été signé en 2008 et refait en 2015, en gardant les mêmes clauses. Sauf qu'en 2015, « selon un acte constitutif de servitude personnel signé en date du 01.07.2008, il a été constitué une servitude de superficie dont la Société anonyme Ennova SA est aujourd'hui bénéficiaire. La Commune de Bullet et Ennova souhaitent prolonger cette servitude de superficie au 31 décembre 2022 ». Est-ce que cela veut dire que vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour faire passer votre projet sinon Ennova a le droit de résilier le projet si celui-ci n'a pas passé ? Je précise que je n'invente rien, tout cela est signé par Jean-Franco Paillard et Martine Thévenaz.

**Maude Gonthier** : La promesse en vue d'un acte constitutif d'un droit de superficie permanent, c'est pour les parcelles qui appartiennent à la Commune, ce qui veut dire les 2 droits de superficie distinct et permanent sur lesquelles vous pouvez potentiellement voter ce soir. Ce que l'on fait, c'est de présenter ce troisième point, soit les 2 droits de superficie, on vous les a présentés en même temps que le projet mais sachez qu'on aurait pu le faire ultérieurement à part, à la date d'échéance de ladite convention, soit le 31 décembre

2022. En fait c'est quelque chose qui se renouvelle, mais cela n'a rien à voir avec le fait d'amener le PAPc maintenant. On doit aller de l'avant avec le permis de construire du parc éolien. Tu as très bien cité les articles qui engagent la Commune et il y a aussi un autre article, soit : « La Commune consciente de l'importance que la valorisation et l'utilisation rationnelle des ressources revêtent aux fins du développement économique social entend agir en ce sens en contribuant effectivement à la réalisation de projets destinés à la réalisation d'installations éoliennes implantées sur son territoire. » Donc effectivement, c'est le positionnement de la Municipalité. Mais on aurait aussi pu dénoncer la convention, on n'était pas pieds et poings liés. Mais notre position était de dire qu'on est d'accord avec ce projet. On estime que selon notre pesée des intérêts, il est acceptable.

**Karen Mermod** : mais c'est la Municipalité qui a l'obligation de porter le projet, donc si un des municipaux ne veut pas de ce projet, que fait-on ?

**Maude Gonthier** : On est une collégialité, on discute des cas et on vote au sein de la Municipalité. Toutes nos décisions sont notées dans un PV, si quelqu'un n'est pas d'accord et qu'il le signifie, c'est noté au PV. On ne fonctionne pas les uns contre les autres, on a une bonne entente et les fois où nous n'étions pas d'accord, ce qui arrive inévitablement, on discute et on vote à la majorité comme vous avez le droit de le faire.

**Kelita Lambert** : Je me permets également d'intervenir, car j'ai fait mon apprentissage à la commune, ainsi que ma maturité. J'ai moi-même suivi ce dossier depuis le début. J'entends bien, Karen, ce que tu dis, mais le lien que nous avons avec Ennova, il faut aussi le lire, c'est que Ennova entend supporter également tous les coûts et risques ....

Mais ce qui est sous-entendu, c'est eux qui paient tout ce qui est en lien avec le projet, les études, les mâts de mesures, etc., et en fait, ils nous font signer une convention dans l'idée que l'on n'aille pas construire ces éoliennes avec une autre entreprise de ce genre. Ils mènent le projet, cela a un coût et dans l'idée c'est qu'ils aient une garantie que l'on ne se retire pas du projet ou qu'on s'associe à Romande Energie, par exemple.

**Karen Mermod** : mais s'ils faisaient faillite ou qu'ils revendent le projet, par exemple, à des Russes, au final tout est possible, que deviendront ces éoliennes ?

**Maude Gonthier** : Je ne pense pas avoir réponse à cette question-là. Cependant le parc éolien de la Grandsonnaz, c'est une société où il y aura des actionnaires. Les communes pourraient acheter des actions, si cela doit se faire. Donc c'est aussi une manière d'avoir un mot à dire dans le Conseil d'administration. En l'occurrence, dans ce cas c'est les SIG qui sont majoritairement actionnaires et rappelons que les SIG sont du service public.

Karen Mermod : il y a cependant beaucoup de questions sans réponse, comme disait Gilles Gander auparavant. C'est comme pour le parking des Planets lorsque j'ai posé la question, il y a plusieurs mois. Et répondre aux questions, ce soir, c'est un peu tard !

Maude Gonthier : Je suis consciente que c'est tardif, cependant j'ai la réponse, ici, ce soir. Si j'ai manqué de réactivité, j'en suis désolée, mais comme déjà dit, tout est dans le dossier de mise à l'enquête et on s'est tenu à disposition, certes là, je n'ai pas répondu mais j'ai une réponse concrète et si je peux la donner maintenant, j'imagine que ce n'est pas perdu. Donc : le parking des Planets serait utilisé comme aire logistique afin d'entreposer temporairement les camions qui transporterait les éléments des éoliennes. Il est aussi

envisagé d'y installer une centrale à béton temporaire afin de diminuer, tant que possible, les convois entrant et sortant du site. L'ensemble du chantier serait soumis à une directive des bruits de chantier et ceci serait strictement respecté et ferait partie intégrante du cahier des charges de l'appel d'offres. Les terre-pleins centraux du parking seraient provisoirement stabilisés pour augmenter la surface disponible lors de la phase d'appel d'offres, un travail de concertation serait mené avec les autorités afin notamment de trouver des places de parc complémentaires lors des phases de chantier printemps-été. À l'exception de la centrale à béton, aucun élément ne resterait en place durant l'hiver ». Donc cette réponse intervient un peu tard mais j'ai les réponses aux questions.

**Karen Mermod** : il me semble qu'un Conseiller, Pascal Jaccard, avait posé la question, à savoir si l'on ne pouvait pas agrandir ce parking l'hiver pour les touristes et il lui a été répondu que ce n'était pas possible justement à cause de ces terre-pleins. Et maintenant, pour les éoliennes tout est possible ?

**Maude Gonthier** : effectivement, je n'ai pas pensé à ça. La question des terre-pleins a aussi été relevée par notre employé, Monsieur René Guex, en nous rendant attentifs à l'écoulement des eaux. Ces terre-pleins servent effectivement en cas d'intempéries à récolter les eaux de pluie. Donc dans tous les cas, s'il doit y avoir ça c'est un planning, projet, qui doit encore être évalué et effectivement beaucoup de choses sont encore incertaines et tant que l'appel d'offres n'est pas fait, on ne peut pas aller de l'avant ! Il faudra bien entendu s'adapter à certains éléments, comme dans tous les chantiers. Mais la question des terre-pleins est déjà dans les résolutions à trouver lors des appels d'offres. Mais il y aura toujours des imprévus. Donc nous sommes obligés, pour aller de l'avant, de tolérer ces imprévus en espérant trouver la meilleure solution possible.

**Malik Boukhris** : Je souhaite également juste revenir sur l'interlocution de Serge Gander par rapport au revenu annuel des éoliennes ; car on n'a quand même pris la peine de faire un tableau de redistribution. Donc, au minimum, ces éoliennes sont censées ramener CHF 160'000.- pour la Commune. On a fait une petite répartition pour donner un ordre d'idées, cela reste des idées évolutives bien entendu, mais on pourrait faire, par an :

Subventions pour les électroménagers des habitants de Bulle	CHF 7'500.-
Participation à l'entretien des routes	CHF 27'000.-
Mise à niveau de l'éclairage des bâtiments communaux et éclairage public	CHF 6'000.-,
Participation à la mobilité (vélo électrique, transports publics)	CHF 7'500.-,
Subventions pour les productions d'énergie (chauffage, pompe à chaleur, etc. )	CHF 22'500.-,
Promotion touristique	CHF 7'500.-,
Réalisation d'infrastructures pour les jeunes	CHF 15'000.-,
Rénovation et entretien des bâtiments communaux	CHF 30'000.-,
Sensibilisation à la consommation d'énergie	CHF 1'500.-
et subventions photovoltaïques	CHF 20'000.-.

On parle également beaucoup du chantier et des craintes qu'elles apportent. Je pense que beaucoup de monde est allé voir le chantier de Ste-Croix. Si vous passez souvent par Vuiteboeuf, en bas le Pilon, il y a le dépôt du ballast de Travys, pour donner un chiffre, il y a 6000 m3 de ballast. Dans deux ans, vous passerez, ce sera vert et il y aura peut-être des vaches qui mangeront dessus. Ce sont des phases de chantier. Entre Vugelles et

Vuiteboeuf, ils ont mis 3000 m3 de tout-venant, dans une année, vous passez, ce sera vert. Il y a une phase de chantier, il est vrai de que c'est difficile, il faut créer des infrastructures des routes, mais il ne faut pas oublier qu'il y aura une remise en état.

**Kelita Lambert** : Maintenant, il faut prendre une décision, donc soit 'un propose une motion d'ordre et 5 membres le suivent ou on avance et on continue la procédure habituelle, soit la lecture des conclusions du préavis et des rapports et on passe au vote.

Quelqu'un veut-il déposer une motion d'ordre ?

Je vois Monsieur Sorel qui lève la main. Y a-t-il 4 autres personnes qui le suivent ?

6 mains levées. La motion d'ordre est donc proposée. Je vais donc vous demander de voter à main levée pour l'acceptation de cette motion d'ordre soit du report du préavis de la Municipalité No 13-2022.

L'assemblée passe au vote :

La motion d'ordre est refusée, 16 NON, 12 OUI.

Je propose donc de continuer la procédure.

Gilles Gander démissionne sur-le-champ et quitte l'assemblée.

Kelita Lambert : nous aurons donc un membre de moins, le quorum passe à 15.

Monsieur Romain Previtali, scrutateur suppléant, prend la place de Monsieur Gilles Gander, scrutateur jusque là.

**Kelita Lambert** : bref rappel, je vais lire les conclusions du préavis, les rapporteurs vont lire leurs rapports et nous passerons aux trois votes soit :

La levée des oppositions

L'adoption du PAPc

Et l'autorisation à la Municipalité d'accorder 2 droits de superficie.

J'informe à nouveau que pour proposer le référendum, il faut que le PAPc passe et ensuite la population aura un droit de vote sur l'acceptation du PAPc.

### **Kelita lit les conclusions du préavis No 13-2022.**

Nous passons au vote à bulletin secret. Je rappelle que s'agissant d'un vote à bulletin secret, selon l'art. 75, al. 10 du règlement du CC, la Présidente prend part au vote. Ce vote se passera en 3 phases, soit :

Un premier vote pour la levée des oppositions, les 3 opposants sont priés de se récuser.

Un 2<sup>ème</sup> vote du PAPc

et en 3<sup>e</sup>, les 2 droits de superficie en faveur de la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA.



**Lecture du rapport de minorité par le rapporteur Patrice Oberson :**

## **RAPPORT de minorité**

### **Au Conseil communal de Bullet**

#### **De la Commission des éoliennes chargées d'examiner le préavis n° 13/2022**

#### **« Adoption du plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz » sis sur le territoire des communes de Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget**

**Rapporteur :** Patrice Oberson

**Membres :** Delia Paillard, Gaëlle Pernoux, Yves-Alain Previtali, Gilles Gander, Patrice Oberson

Madame la Présidente,  
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des éoliennes s'est réunie le mardi 7 juin 2022 afin d'examiner le préavis susmentionné. Maude Gonthier et Patrice Jaquier étaient présents ainsi que tous les membres de la commission.

#### **Préambule**

Le promoteur du parc industriel d'éoliennes de la Grandsonnaz est la société anonyme Parc Eolien de la Grandsonnaz SA. Cette société est actuellement détenue par Ennova SA et les Services industriels de Genève. C'est un projet privé.

La commune de Bullet est fortement impactée par ce projet vu que l'acheminement des 15 machines et des matériaux de chantiers seront transportés depuis Les Rasses et ce jusqu'aux Bullatons en construisant des routes quasi inexistantes aujourd'hui. De plus, 2 éoliennes situées sur le territoire bullaton seraient construites à proximité du hameau des Cluds et à une centaine de mètres de chalets d'alpages. L'aspect paysager serait fortement affecté. Ce gigantesque projet a suscité 698 oppositions, dont 29 de citoyens bullatons.

Aujourd'hui, la Municipalité demande au Conseil Communal de lever toutes les oppositions quand bien même certaines de ces oppositions devraient découler sur des conventions non signées à ce jour.

#### **Situation**

La commission n'a dans un premier temps pas été nommée par le bureau, les deux scrutateurs n'ayant pas été convoqués. Du coup, le délai accordé à la commission pour

étudier ce dossier de mise à l'enquête ainsi que les 698 oppositions n'était de loin pas suffisant pour réussir à se prononcer. Raison pour laquelle nous ne pouvons pas préavisser favorablement.

Nous avons toutefois pu relever les points suivants :

- Les lignes de raccordement enterrées ont-elles toutes été mises à l'enquête ?
- Quelles seront les intensités maximales convoyées par la ligne à haute tension qui traverse le territoire communal si le parc éolien de la Grandsonnaz fonctionne à plein rendement ?
- Quelle influence ces intensités et leur variabilité aura-t-elle sur la vie humaine et animale située à proximité de la ligne à haute voire très haute tension ?
- Quelle influence ces intensités et leur variabilité aura-t-elle sur la valeur des propriétés situées à proximité des éoliennes mais aussi de la ligne à haute voire très haute tension ?
- Quelle compensation est prévue pour les établissements touristiques et publics qui perdront de la clientèle ?
- Transparence financière de ce projet du côté des prometteurs ?
- Transparence et garanties concernant les retombées financières pour notre commune ?
- Le montant prévu de CHF 100'000.- par éolienne pour le démantèlement sera-t-il suffisant ? Sinon qui paiera le surcoût ?
- Qu'advierait-il de ce parc industriel d'éoliennes en cas de vente ou d'éventuelle faillite du nouveau propriétaire ?
- Cela fait 15 ans que ce projet est en route, pourquoi ne pas attendre de voir quel est l'impact du parc éolien du Mont des Cerfs avant de prendre notre décision ?

### **Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1 : - De ne pas adopter le projet de plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de La Grandsonnaz »

2 : - De ne pas lever les oppositions relatives à ce projet

- de ne pas adopter le projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz ».
- de ne pas autoriser la Municipalité de Bullet à accorder à la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA deux droits de superficie.

**Lecture de la rapporteuse Delia Paillard :**

## **Rapport de la Commission chargée d'étudier le**

### **Préavis No 13-2022**

Concernant

L'adoption du Plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz » sis sur le territoire des communes de Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget

**Rapporteur :** Delia Paillard  
**Membres :** Gaëlle Pernoux  
Gilles Gander  
Patrice Oberson  
Yves-Alain Previtali

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des éoliennes ainsi nommée, s'est réunie le 7 juin 2022 pour traiter du préavis No 13-2022. Il s'agit de l'adoption du plan d'affectation valant permis de construire pour le « Parc éolien de la Grandsonnaz ».

En préambule, il fait relever que ce projet n'est pas tombé du ciel. En effet, les premières études datent de 2007. Après avoir pris note du potentiel, le projet retenu a été inscrit à Swissgrid le 1<sup>er</sup> mai 2008. Depuis le début, la municipalité de Bullet a porté le projet et c'est tout naturellement que le siège de la société « Parc Eolien de la Grandsonnaz SA », se trouve à Bullet et plus précisément à l'adresse de l'administration communale.

Après l'adaptation du projet comme l'abandon de deux éoliennes proches du Chasseron, l'enquête publique a débuté du 5 novembre au 6 décembre 2021, après plus de 10 ans d'études et plusieurs examens auprès des services cantonaux (2010, 2014 et 2019). Le parc prévoit quinze éoliennes produisant entre 85 et 95 millions de kWh par an.

Le projet se trouve dans une phase cruciale. Les conseils généraux des Communes territoriales de Fiez, Fontaines et de Mauborget ainsi que le Conseil communal de Bullet doivent traiter ce préavis le même soir, soit le 20 juin 2022.

Même si le Conseil doit statuer sur les éléments du préavis et ne pas revenir sur tous les points qui suscitent des débats sans fin, il faut relever que depuis quelques mois avec la guerre en

Ukraine, les industries du solaire et de l'éolien devraient de leur côté largement bénéficier de cet environnement dans lequel le prix des énergies fossiles a explosé. La Suisse qui s'est engagée dans un programme ambitieux de transition énergétique baptisé Stratégie 2050, initié au lendemain de la catastrophe nucléaire de Fukushima au Japon en 2011 doit et va prendre ses responsabilités pour faire activer les projets. Cette mission devrait aussi revenir aux Cantons.

Ce soir, Il s'agit de lever les oppositions formulées et d'adopter les projets de réponses aux opposants ainsi que le projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal, en permettant à la Municipalité de Bullet, d'accorder à la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA, deux droits de superficie. Ces points figurent dans les annexes 1 et 2 du préavis.

Selon notre règlement communal, à l'Art. 81, lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que 5 membres **demandent immédiatement après la votation**, que la décision soit soumise par le conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition.

Si le conseil refuse le PAPc, soit le Plan d'Affectation valant Permis de construire, cette décision de rejet ne pourrait pas faire l'objet d'un référendum. **Seule une décision adoptant le PAPc peut faire l'objet d'un référendum, selon l'Art. 160 al. 3 de la LEDP.**

Vu ce qui précède sans renier la possibilité de chacun à soumettre cet objet à un référendum, la commission préavise favorablement et vous prie d'adopter les conclusions suivantes :

### Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### Le Conseil Communal de Bullet

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- De lever les oppositions au projet de décision finale statuant sur le plan d'affectation intercommunal valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz en adoptant les projets de réponses aux opposants.
- D'approuver le projet de plan d'affectation **intercommunal** valant permis de construire « Parc éolien de la Grandsonnaz ».
- D'autoriser la Municipalité de Bullet à accorder à la société Parc éolien de la Grandsonnaz SA, 2 droits de superficie selon modalités fixées, pour une durée de 30 ans. Les parcelles 1636 et 1642 sont grevées en conséquence.

**Kelita Lambert** : remercie pour la lecture de ces rapports et donne la parole à Madame la Syndique :

**Maude Gonthier :** J'apporte quelques précisions aux questions posées dans le préambule du rapport de minorité, soit sur le fait « qu'il faut construire sur des routes quasi inexistantes aujourd'hui », il y a ~15 kms de routes, chemins qui vont être créés, mais le reste passe sur des routes existantes aménagées en conséquence. Par conséquent, les grandes portions, par exemple les pales, les gros éléments, vont passer par les Rasses. L'idée est de monter par la route du Chasseron et dans les contours, afin de faire passer un camion qui fait 25 m de long, ils feront des conversions soit, ils arriveront en marche avant et continueront leur progression en marche arrière, puis en marche avant, ainsi de suite, afin de ne pas devoir complètement élargir les contours. Il est évident qu'il faudra consolider les chemins en graves, et en créer d'autres afin d'acheminer ces camions jusqu'en haut.

D'autre part, il y aura des conventions signées dans le but de protéger les intérêts d'exploitations d'alpages. Elles ne sont pas encore signées ce soir. Mais il est bien clair que notre but est aussi de protéger leurs intérêts.

Et même si ce soir, le projet est accepté, le canton doit encore donner son approbation et rien n'est donc validé sans cette approbation. Après, même si les oppositions sont levées par le Conseil, ce soir, il est encore possible aux opposants de faire recours auprès du Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral. Mais ce sont des frais de justice importants qui leur incombent.

**Maxime Sorel :** Je suis désolé et je reviens sur de la psychiatrie, car vous êtes à nouveau en train de donner un message qui est complètement contradictoire. Lever les oppositions et en même temps on va résoudre les choses par la suite. Alors que selon moi, on résout les problèmes avant de lever des oppositions ! Je suis désolé « C'est de la pure folie ! ». Comment pourrions-nous négocier l'intérêt des exploitants agricoles alors qu'on aura levé les oppositions ?

**Maude Gonthier :** C'était effectivement une inquiétude. Mais des séances de conciliations spécifiques ont été entreprises et prise en compte dans des PV. Donc, par ces procès-verbaux, on est tenu de tenir les engagements qui ont été notés par PV. Ce n'est pas juste un papier. Et je me suis renseignée à ce sujet, car on ne voulait surtout pas perdre des garanties par rapport aux exploitants.

Le deuxième levier de sécurité est de pouvoir faire encore recours au Tribunal. Et je pense que les ONG qui ont fait opposition vont très certainement faire recours. Donc tout n'est pas décidé ce soir.

**Pascal Jaccard :** Je pense aux désagréments pour les habitants des Rasses. 15 éoliennes vont être acheminées. Je ne sais plus combien de m3 de béton cela représente par éolienne. Combien de temps va durer le chantier ?

**Maude Gonthier :** Il semble que le chantier est estimé à deux ans. Par contre, je n'ai pas les chiffres en tête pour tous ces points techniques relatifs aux m3 de béton. Mais il faut aussi tenir compte que la roche qui va être enlevée, va être concassée sur site pour faire une partie du béton afin d'éviter de faire déplacer des tonnes de camions. Mais je ne cache pas n'ont plus qu'il y en aura comme dans toutes les phases de chantier. On est conscient que le chantier est conséquent. C'est une pesée d'intérêts que l'on a fait et ce qu'on peut,

nous garantir, c'est que les bruits de chantier, soit les heures de travail entre autres, soient respectés.

**Murielle Guex** : On avait parlé de parking payant aux Planets, qu'en sera-t-il durant la phase de construction des éoliennes ?

**Malik Boukhris** : En période hivernale, le chantier est en arrêt, donc une grande partie des infrastructures seront démontées, pour laisser libre durant les activités hivernales. Mais je vous informe que pour l'instant ce projet de parking payant est à l'arrêt en raison des antennes Swisscom et ce ne sera pas les plus gros revenus sur l'été, c'est vraiment en hiver. Il n'y aura une petite perte certes mais pas dramatiques.

**Lucien Previtali** : On a des manifestations dans la région où l'on essaie de dynamiser le tourisme un maximum, de mettre en avant notre région et quelque part, avec tout ça, on détruit ce qui est mis en avant pour de l'argent.

**Madame Sandra Blaser** et Monsieur Maxime Sorel se rallient à l'avis de Monsieur Lucien Previtali.

**Serge Gander** : Ce n'est pas parce que des éoliennes seront implantées sur les crêtes du Jura que cela aura une implication sur le tourisme. En voyageant, je me suis rendu compte qu'il y avait des éoliennes dans beaucoup de pays, sans mettre un frein au tourisme. En revanche, les gens qui ne veulent pas d'éolienne ont un peu partout le même discours, ils ne veulent pas d'éoliennes chez eux. Mais n'oublions pas de qu'autres voient aussi les éoliennes comme des marguerites.

**Maude Gonthier** : Il y a un point que je souhaite relever encore, ce n'est pas qu'une question financière pour laquelle la Municipalité soutient ce projet. Il y a aussi des convictions écologiques et chaque personne doit faire peser ses idées et peut faire valoir ses droits. Mais j'entends bien qu'on n'est pas tous d'accord sur ces différents points.

**Lucas Perrenoud** : J'ai fait un apprentissage au Grand-Hôtel et dès lors, j'ai travaillé dans le tourisme. Je n'ai pas la science infuse au niveau touristique mais j'ai le nez dedans depuis de nombreuses années. Alors oui, notre carte de visite, c'est le panorama sur les Alpes. Oui, la tradition du Grand-Hôtel des Rasses, etc..., je suis 100% d'accord avec ce que vous dites, mais faisons un pas en arrière : les éoliennes seront là, de là à dire qu'on voyage pour aller voir des éoliennes, je ne suis pas certain que ça nous apporte du monde, ou peut-être au début, par curiosité, mais néanmoins, cela ne va pas nous pénaliser du point de vue touristique. Deuxièmement, quelle opportunité cela nous offre ? On a parlé d'environ 15 km de chemins qui seront créés. Ces chemins seront là, à nous d'être intelligents et de les utiliser, peut-être ! On pourrait peut-être les utiliser également à d'autres fins touristiques, vu qu'en plus c'est payé par les promoteurs. Retournons peut-être cela en quelque chose de positif et élargissons notre vision. Je pense qu'il faut aussi faire ce pas supplémentaire. Et au niveau touristique, Suisse Tourisme, maintenant, matraque le slogan Swisstainable, donc la durabilité. La Suisse entend être le pays touristique mondial de la plus durable, peut-être pas qu'avec des éoliennes mais peut-être qu'avec ça on pourrait tirer notre épingle du jeu, d'un point de vue touristique aussi.

Sandra Blaser : On parle d'écologique avec quelque chose de non écologique. Et dans 25-30 ans quand il faudra démanteler tout ça. Il y a un coût. Notamment comment peut-on avoir la certitude des coûts sur 30 ans. Dans quelques années, on ne sait pas où on en sera. On est plutôt dans un monde actuel où tout renchérit, où beaucoup de gens, de sociétés font faillites.

**Maude Gonthier** : Les chemins seront créés et revégétalisés par la suite. L'idée n'est pas de laisser du goudron partout. Dans le projet, il est également prévu de ne pas utiliser tous les chemins à des fins touristiques, car certains sont dans des zones un peu sensibles. Je ne veux pas trop m'avancer là-dessus. Mais effectivement, il y a aussi certains chemins qui sont à améliorer et on pourra en profiter. Ensuite sur le point écologique, on a des informations, libre à vous de les contester. Le béton c'est inerte, je ne suis pas spécialiste pour vous dire que c'est écologique mais ce sont des cailloux à la base. Concernant les pales, il y aura un démantèlement mais il va falloir recycler, optimiser et c'est ce qui est prévu à l'heure actuelle, mais il y aura encore des évolutions. À l'heure actuelle, il est prévu de déchiqueter les pales et de les utiliser dans la cimenterie, soit comme matière avec le ciment ou comme combustible pour chauffer les cimenteries. Ce sont actuellement les informations que je possède, mais il faudra voir l'évolution. Après, il s'agira certainement de vendre les matériaux pour les réutiliser, recycler. L'acier, si je ne me trompe pas, je rappelle que je ne suis pas spécialiste, ça se revend plutôt bien. Mais on est obligé d'avoir une idée de coût du démantèlement au départ dans le projet, ce qui n'est pas le cas des barrages, il semble que le prix du démantèlement des barrages n'ait pas été pris en compte lors de leur construction.

**Karen Mermod** : Je n'arrive pas comprendre comment on arrive à sacrifier la région pour de l'électricité et de l'argent, de plus pour une entreprise genevoise. Il me semble que 15 éoliennes représentent la consommation de seulement 4% de la ville de Genève. Donc je ne comprends pas qu'on sacrifie tout une région pour des peccadilles. Nos crêtes deviendront une zone industrielle qui ne nous fera même pas profiter de cette électricité. Donc hormis l'argent, je ne vois pas ce qui vous attire. Vendre la région, je trouve ça vraiment triste.

**Serge Gander** : J'ai une question pour les opposants, à savoir comment voyez-vous l'avenir vu la consommation électrique, quelle proposition avez-vous d'autre ? on voit maintenant également l'usage du numérique à outrance, des voitures électriques, des vélos électriques, etc. Faut-il recommencer le nucléaire ? Si on vous demande de mettre des déchets nucléaires dans votre jardin, vous seriez d'accord ? Enfin, je constate que nous avons chacun nos avis.

**Lucien Previtali** : Sommes-nous là pour défendre les intérêts de la commune ou pour défendre la planète ?

**Serge Gander** : les deux, à mon avis. Il faudra bien trouver des solutions. Lesquelles, vous me direz !

Lucien Previtali : on peut aussi parler de la stratégie de la commune et de qu'est-ce qui est entrepris pour baisser la consommation électrique.

**Patrice Jaquier** : Au niveau cantonal, il y a un plan énergie climat qui est en train de se mettre en place, et il se trouve que suis délégué pour le Balcon du Jura, donc il y a déjà un certain nombre de séances qui se sont faites avec la préfecture et on va mettre en place un plan énergie climat qui prendra en considération tous ces aspects-là. Et évidemment, ce sera une mixité et peut-être pour répondre à la question de savoir est-ce que l'on est en train d'être en faveur de la Commune ou de la planète. Je rejoins Serge Gander, on se doit de penser global. On ne peut pas être d'un côté le peuple vaudois à 75%, à dire on vote en faveur du nouveau plan énergétique au niveau fédéral et puis se dire finalement ce plan-là, on le laisse à d'autres ou quelque part en plaine. Pour faire fonctionner de l'éolien, il faut du vent et il se trouve que chez nous, le canton a suggéré que c'était un site de bonne qualité, par conséquent, on envisage très sérieusement de le mettre ici. Et si on avait d'autres solutions, ici dans cette salle, on serait certainement tous à les avoir prises. Néanmoins c'est une des solutions qui s'offre à nous aujourd'hui qui en pesée d'intérêt est plutôt profitable. Alors profitons de le faire ! Encore juste pour information, pour remplacer la production des 15 éoliennes qui seraient ici, il faudrait à peu près remplir, des Rasses au Cluds de panneaux solaires et l'impact, pour moi, il est encore plus néfaste que 15 éoliennes qui seront parfaitement démontables dans 25 ans s'il le fallait.

**Sandra Blaser** : Mais on pourrait en mettre sur les toits des maisons.

Patrice Jaquier : Mais savez-vous la surface qu'il faut ? on parle de l'équivalent de 80 terrains de foot et encore l'estimation n'est pas du tout réaliste. Donc, ici à Bullet, cette surface n'est pas possible. Une fois de plus, on renvoie la balle. On est le peuple vaudois à dire oui à une nouvelle stratégie énergétique mais nous ici à Bullet, on botte en touche. On a un site qui a cette dualité soit d'avoir un paysage magnifique et personne d'entre nous voudrait le saccager mais d'un autre côté, on a aussi la qualité exceptionnelle des vents.

**Patrick Aubort** : Je souhaite juste apporter également mon avis, soit notre commune est dite forestière et on oublie que depuis cette zone, on descend des milliers de m<sup>3</sup> de bois, notamment sur la route du Chasseron et des Bullatonnes. Les camions qui transportent ce bois sont certainement autant lourd que les camions de béton, et cela fait maintenant longtemps que ces routes supportent tous ces camions de bois. De fait, je ne pense pas que ces routes seront davantage endommagées avec les camions relatifs aux éoliennes plus qu'avec les transports de bois et l'avantage c'est justement qu'on en aura des neuves qui ne nous coûteront rien. Je pense qu'il n'y a pas de quoi avoir peur de ça. D'autre part, j'ai parlé à mes vaches qui, ces jours où il y a beaucoup de mouches, se réjouissent d'avoir une hélice sur les épaules pour évacuer ces mouches. À l'époque où on a commencé de parler des éoliennes à Bullet, il y a environ 15 ans, mes parents, qui étaient encore amodiateurs à la Bullatone, s'étaient rendus tout de suite au Mont Crosin afin de voir les éoliennes et en revenant, ils nous avaient dit : qu'on ne se rendait pas compte comme les vaches et chevaux étaient bien sous ces éoliennes sans mouches, avec un petit courant qui se fait, elles sont tiptop ! ». Alors je n'ai qu'un mot à dire « Bravo les éoliennes ! ». Ce n'est pas moi que ça dérange et les touristes non plus, je pense.

**Olivier Chablaix** : Étant le plus ancien des Conseillers, je me dois d'apporter un point : il y a 36 ans, le 26 avril 1986, il y a eu la catastrophe de la Centrale nucléaire de Tchernobyl, à 1600 kms de chez nous. Pour notre part, on avait des gens qui avaient de l'eau de citerne qu'ils ne pouvaient plus boire parce qu'il risquait un cancer de 40 ans et maintenant cela



fait bientôt 40 ans et on entend les gens parler de leucémie, d'autres cancers et de tout ce qui s'est passé. Puis est arrivée encore la catastrophe de Fukushima, où on s'est servi de la mer de Chine pour refroidir les réacteurs. Je n'aimerais pas être les poissons de la mer de Chine. Ce sont des installations quand même dangereuses. Quand l'Europe a décidé de sortir du nucléaire, c'était simplement pour essayer d'éviter ces accidents. Alors vous êtes tous en train de dire que les éoliennes, «C'est pas beau, c'est pas joli», je suis d'accord avec vous, mais moi j'aimerais avoir des petits enfants qui piquent-niquent correctement et en bonne santé !

**Kelita Lambert :** J'ai fait un petit bilan de ce qui s'est dit ce soir. Pour les personnes défavorables, les points qui ressortent sont : la beauté du paysage, le tourisme, l'industrialisation, le prix des matériaux et les chemins. Du côté des personnes favorables : le rendement pour notre commune, la sortie du nucléaire, ou plutôt des énergies fossiles et on a également le tourisme, mais d'un côté plutôt positif. On a également parlé d'avenir avec l'éolien et je ne sais pas si maintenant vous avez encore des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je propose de passer au vote.

Je propose donc le vote à bulletin secret selon la demande de Monsieur Gander et vous demande de lever la main pour l'approbation de la manière de voter.

Vote : 13 Oui, 12 Non, 3 abstentions.

**Kelita Lambert :** Je demande à Mesdames Karen Mermod et Sandra Blaser ainsi que Monsieur Alexandre Genoud de se récuser.

Je vous demande de répondre par « oui » si vous êtes pour la levée des oppositions ou par « non » si vous êtes contre.

**La levée des oppositions est acceptée (16 Oui, 10 Non).**

Mesdames Karen Mermod et Sandra Blaser ainsi que Monsieur Genoud rejoignent l'assemblée pour voter les autres points du préavis.

Nous passons maintenant à la votation pour la validation du PAPC.

Merci de voter « Oui » si vous êtes d'accord et « Non » ceux qui sont contre

**Le PAPC est accepté (15 Oui, 14 Non).**

Nous passons au vote sur l'acceptation d'autoriser la Municipalité à accorder 2 droits de superficie.

Je demande de voter « Oui » si vous êtes pour et « Non » si vous êtes contre.

**L'autorisation à la Municipalité d'accorder 2 droits de superficie est refusée (15 Non, 14 Oui).**

**Karen Mermod propose le referendum. Il est soutenu par 14 oui, 3 non, 11 abstentions.**

Kelita Lambert : Il faudra attendre la décision des 3 autres communes. Les résultats et demandes de référendum seront affichés au pilier public.

On vous tiendra donc informés de la suite, notamment pour le référendum. Il faudra également attendre le retour du Canton.

## 8. Nomination du bureau :

Kelita Lambert : Normalement celle-ci se déroule à bulletin secret mais êtes-vous d'accord de le faire à main levée ? Tout le monde est d'accord.

Sont nommés :

Présidente :	Kelita Lambert
Vice-Président :	Yvan Wieland
2 <sup>e</sup> Vice-Présidente :	Fabienne Rey-Candaux
Scrutateurs :	Romain Previtali Cécile Joseph, (scrutateurs suppléants jusqu'à ce jour, deviennent scrutateurs principaux).
Scrutateurs suppléants :	Luca Perrenoud Delia Paillard

## 9. Nomination de la commission de Gestion

Celle-ci a été nommée lors de la 1<sup>ère</sup> séance pour 2 ans. Dans le règlement, il est stipulé qu'elle est nommée pour une année. Est-ce que tout le monde est d'accord pour reconduire cette commission 1 année et avec ce principe.

La Commission est donc validée pour une nouvelle année.

## 10. Proposition individuelle

**Luca Perrenoud** : à la suite de la pose des panneaux d'accueil, destination Ste-Croix-Les Rasses, phase 2 du projet de signalétique cantonale, est-il possible d'enlever les vieux panneaux touristiques en bois, notamment ceux vers le Grand-Hôtel des Rasses, par exemple.

**Maude Gonthier et Fanny Tinguely** : On prend note.

**Cécile Joseph** : Question relative à la vente des Planets : « Pourquoi ne pas avoir choisi M. Steiger qui proposait Chf 50'000.- de plus ? »

**Malik Boukhris** : Nous avons eu ce préavis municipal où le Conseil autorisait la Municipalité à vendre le bâtiment, avec des critères. Critères qui ont été définis avec la Commission des finances et des bâtiments et dont le prix n'était pas un critère obligatoire. On a reçu Monsieur Steiger et la société SGF en liste finale, et Monsieur Sulejmani qui représente la

société SGF portait un projet beaucoup plus abouti que Monsieur Steiger. Monsieur Steiger proposait simplement de faire une véranda en gardant l'immeuble tel quel et SGF propose de procéder à une mise à l'enquête lorsque le bâtiment leur appartiendra. Ils vont refaire le bâtiment à neuf, isolation du bâtiment, changement du chauffage, toiture, des lucarnes et des chambres d'hôtel, tout en gardant les baux actuels sans changement.

**Maude Gonthier** : Concrètement, notre choix s'est porté par rapport aux intérêts touristiques de la région et cela s'inscrit dans la démarche touristique entreprise actuellement. Effectivement, il y a l'aspect financier, mais cette vente nous permettra de rembourser les emprunts relatifs à ce bâtiment et le choix de SFG permettra de donner une deuxième vie à ce bâtiment et de proposer une nouvelle offre touristique d'hébergement dans la région.

**Cécile Joseph** : Ils ne vont donc pas dénoncer tous les baux ? Car il semblait que selon le récapitulatif que nous avons reçu, ça n'était pas le cas. Ont-ils changé d'avis ?

**Malik Boukhris** : Ce tableau avait été édité par l'agence immobilière Duvoisin, responsable du dossier, lors de la 1<sup>ère</sup> phase, car en premier lieu, ils voulaient faire des toilettes pour handicapés à la place du magasin de Monsieur Rey. Et nous sommes revenus là-dessus, en lui demandant qu'aucun bail ne soit dénoncé et ils ont trouvé alors une autre solution.

**Fanny Tinguely** : Légalement, ils ne peuvent pas dénoncer les baux, ils doivent aller jusqu'à, au minimum, l'échéance de ceux-ci.

**Ivan Wieland** : Lors d'un Conseil, on avait dit que le bâtiment serait vendu au plus offrant. Pourquoi revient-on en arrière ?

**Malik Boukhris** : Dans les conclusions du préavis, il était mentionné qu'on devait le vendre pour un montant minimum de Chf 690'000.-, or, nous avons fait un appel d'offre pour recevoir un maximum d'offres et ils étaient 4 à avoir fait une proposition dont 2 qui ont été éliminés directement ne répondant pas au critère relatif au montant. Et comme il a été dit auparavant, même si Chf 50'000.- de moins était proposé que Monsieur Steiger, finalement, le projet de SGF était plus intéressant en tenant compte de tout ce qu'ils allaient réinvestir dans le bâtiment et de plus un retour au niveau des taxes de séjour relatives aux chambres d'hôtel.

**Florent Thévenaz** : Pour faire suite au point 7 de ce soir, j'ai été très désagréablement contacté, dérangé, par téléphone, par email, par courrier, par des gens qui ne sont pas du tout du Conseil communal, pour tenter de nous influencer dans un sens ou dans un autre et je ne sais pas comment les gens ont obtenu une partie de nos coordonnées et finalement ma remarque est que si quelqu'un essaie de nous influencer et qu'ils habitent notre Commune et bien je leur suggère de se mettre du Conseil et de prendre leur responsabilité aussi.

**Pascal Jaccard** : Concernant les téléskis, avec 90 jours d'exploitation, soit presque 3 mois, avec un hiver magnifique, je me demande comment est-il possible de faire encore du déficit, alors que d'autres hivers, effectivement, les téléskis n'ont fonctionné que 5 à 6 jours, dans ce cas-là, on peut comprendre un déficit.

**Malik Boukhris** : Ce qui explique ce déficit, c'est qu'il est clair qu'on se trouve avec plus de charges que de produits. Il y avait eu la promotion de l'abonnement « T'es Royé » qui avait été créé il y a quelques années et à l'heure actuelle cet abonnement ne couvre plus les frais de la société. Cette année était effectivement une belle édition, mais avec énormément d'heures de travail pour l'entretien et l'enneigement des pistes afin de pouvoir faire bénéficier les gens de ces bonnes conditions, et ce jusqu'à la dernière. Mais on constate que la société a de la peine à tourner sans l'appui des communes.

**Pascal Jaccard** : J'ai été déçu de voir, en allant regarder la Spartan, que le télésiège des Rasses II a encore toutes les arbalètes, donc je me suis permis de demander à une personne compétente dans le domaine ce qu'il pensait de ça et du fait qu'elles soient tout l'été pendues au câble. N'y a-t-il pas de révision à faire ? Selon cette personne, il semblerait que tous les 3 ans, ils devraient changer les cordes de ces arbalètes, les contrôler. Les pinces sur les câbles devraient être démontées chaque année afin de vérifier que ça ne puisse abîmer le câble. Alors je me dis que les Communes font l'effort de les aider, mais il faudrait peut-être aussi que dans l'autre sens on fasse tout pour dépenser le moins possible.

**Malik Boukhris** : Ils ont acheté un nouveau container qui n'est pas fini d'être rénové et pour éviter de la manutention superflue, ils attendaient de finir le container afin de pouvoir les entreposer tout de suite à l'intérieur, cela doit se faire dans le courant de ce mois normalement. Cela dit, je prends note de votre remarque et en ferait part aux Remontées mécaniques.

**Daniel Previtali** : Serait-il possible de faire un effort pour nettoyer le bord des routes. Ils sont dans un état déplorable, l'herbe n'est pas fauchée entre autres et on pourrait passer également la balayeuse.

Serge Gander : On prend note.

**Serge Gander** : Pour information, pour donner suite à une remarque d'une habitante des Cluds, il y aura tout prochainement la pose de 2 panneaux signalétiques de limitation de vitesse à 50 km/Hr aux Cluds.

**Karen Mermod** : Au sujet de la vente des Planets, je voulais faire remarquer que la commission avait opté, à l'unanimité, pour M. Steiger, surtout qu'il en offrait plus et la Municipalité a choisi quelqu'un d'autre. De ce fait, je trouve que l'on ne se sent pas assez écouté, même si évidemment ce n'est pas à nous de décider au final !

**Serge Gander** : Je comprends votre position et c'est vrai que lorsque l'on a reçu les deux porteurs de projet, on les a entendus et le projet que SGF a proposé, a convaincu la majorité des membres de la Municipalité. Il faut admettre qu'il manque beaucoup de chambres d'hôtes dans la région et il propose 10 chambres avec salle de bains dans chaque chambre, c'est quand même un atout touristique.

**Daniel Previtali** : Pour créer 10 chambres dans ce bâtiment, est-ce qu'ils devront modifier la structure du bâtiment ?

**Malik Boukhris:** il n'y aura plus d'appartement de fonction et ils vont créer des lucarnes pour chaque chambre.

**Ivan Wieland :** À propos des communications de la Municipalité en relation à la STEP, vous dites que vous allez changer de parcelle alors que dans le rapport de la commission accepté par le Conseil communal, on a choisi la variante de rester dans celle actuelle ?

**Patrice Jaquier :** Je n'ai pas dit qu'on allait changer de parcelle, mais que le groupe de travail se donnait un peu de temps pour évaluer une deuxième fois cette possibilité. Il n'y a pas d'urgence à entamer une construction maintenant vu les coûts. En principe, l'étude préliminaire aurait dû être terminée à fin mai, ils se sont juste donnés encore un peu de temps pour une dernière fois contrôler cet aspect-là. Je pense qu'on est tous d'accord que si sur la construction de cette STEP, on pouvait économiser CHF 1'000'000.- en construisant un bâtiment en parallèle, plutôt qu'à l'endroit où il y a la STEP actuelle, je pense qu'on serait tous plus ou moins favorable même si, initialement il avait été décidé autrement. Évidemment, si cette solution s'avérait judicieuse, j'imagine qu'on repasserait devant le Conseil.

**Kelita Lambert :** S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, je ferme la discussion.

Je vous remercie pour votre engagement.

La prochaine séance du Conseil aura certainement lieu en octobre prochain. La date exacte vous sera communiquée ultérieurement.

Je vous souhaite à tous un bel été, merci de votre attention, la séance est levée à 23h15.

Au nom du Conseil communal

La Présidente  
  
Kelita Lambert



La Secrétaire  
  
Marisa Leuba